



## Civil Society Dialogue Network Geographic Meeting

# Vers la paix : Fournir des services publics et assurer une gouvernance responsable dans le Sahel

19 mai 2022

## RAPPORT DE RÉUNION

L'objectif général de la réunion était de recueillir des recommandations d'expert-es de la société civile sur la manière dont l'Union européenne devrait contribuer à la paix et à la stabilisation au Sahel. En particulier, les discussions ont porté sur la façon dont l'UE devrait soutenir une gouvernance inclusive, transparente et sensible aux besoins des populations, une meilleure fourniture de services publics par les autorités de l'État, y compris en ce qui concerne l'articulation d'efforts civils et militaires/sécuritaires, et le renforcement de la confiance entre autorités étatiques et populations. La réunion a été organisée pour informer la révision en cours de la [feuille de route](#) de la Coalition pour le Sahel, plus spécifiquement son troisième pilier relatif au « soutien au retour de l'État et des administrations sur le territoire » à travers un sursaut civil et politique.

Les discussions ont porté sur l'évolution des dynamiques de paix et de conflit aux niveaux régional, national et local, et sur leurs effets politiques et sur la vie des populations de la région. Les participant-es ont partagé des analyses contextuelles de la menace croissante des groupes armés non étatiques et de ce qu'elle signifie pour différentes communautés. Ils et elles ont également discuté des causes profondes des conflits au Sahel, notamment les défaillances en matière de gouvernance et d'accès à la justice, la discrimination systémique et les violences perpétrées par les forces de sécurité nationales. Les participant-es ont réfléchi aux partenariats entre l'UE et les gouvernements nationaux de la région, aux processus de transition en cours et à l'impact des coups d'État militaires.

Ce rapport ne rend pas compte du niveau de détail des discussions, mais il présente un résumé des principales recommandations mises en avant par les participant-es de la société civile, notamment en ce qui concerne la manière dont l'Union européenne devrait améliorer la façon dont elle aborde ces priorités dans ses politiques, ses programmes et ses interventions.

La réunion a rassemblé 47 participant-es, dont 21 expert-es de la société civile et 26 officiel-les du Service européen d'action extérieure (SEAE) et de la Commission européenne (CE).

Les discussions se sont déroulées selon la règle de Chatham House. Il n'y a pas eu de tentative de parvenir à un consensus au cours de la réunion ou à travers ce rapport.

### The Civil Society Dialogue Network

The Civil Society Dialogue Network (CSDN) is a mechanism for dialogue between civil society and EU policy-makers on issues related to peace and conflict. It is co-financed by the European Union (Instrument contributing to Stability and Peace). It is managed by the European Peacebuilding Liaison Office (EPLO), a civil society network, in co-operation with the European Commission (EC) and the European External Action Service (EEAS). The fourth phase of the CSDN will last from 2020 to 2023. For more information, please visit the [EPLO website](#).

## Recommandations principales

**1. L'Union européenne (UE) devrait développer davantage ses instruments lui permettant de s'assurer que ses politiques, ses programmes et ses interventions au Sahel sont sensibles aux conflits et basés sur de robustes analyses des conflits, et sont en mesure de faire face à des évolutions rapides des contextes. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- S'assurer que ses actions visant à répondre aux dynamiques de conflit et de paix (y compris son soutien aux forces de sécurité nationales) s'appuient sur des consultations adéquates avec la société civile et les populations, en particulier avec des femmes et des jeunes dans leur diversité ainsi qu'avec d'autres groupes marginalisés et vulnérables. Ceci est nécessaire pour saisir les différences entre pays, territoires et communautés, notamment en ce qui concerne les structures de pouvoir et les institutions (formelles et informelles), les dynamiques sociales, les formes d'exclusion, ainsi que les causes profondes et les moteurs des conflits. Cela devrait être fait aux niveaux local et national ainsi qu'à travers des forums régionaux, et en particulier dans le cadre des processus d'analyse des conflits de l'UE.
- Examiner, dans le cadre de ses analyses des conflits, quels sont les besoins des différents groupes de population, où les autorités publiques sont ou ne sont pas présentes, et quels services publics elles visent à fournir et à qui.
- Développer et renforcer ses mécanismes pour recevoir des retours et réactions de la part de la société civile et des populations au sujet de ses propres actions et des actions des autorités étatiques qu'elle soutient. Ceci est nécessaire afin d'assurer l'efficacité de ces actions et d'appliquer le principe « ne pas nuire ».
- S'assurer qu'elle aborde de manière adéquate les dynamiques transfrontalières (par exemple entre le Burkina Faso et le Mali) dans ses politiques et programmes régionaux et bilatéraux. Les développements dans les zones frontalières sont importants non seulement en matière de sécurité, mais aussi par rapport à comment ils affectent la mobilité transfrontalière, laquelle peut être essentielle quant aux moyens de subsistance et à l'identité des communautés frontalières et transfrontalières.
- Renforcer sa coordination avec d'autres acteurs internationaux et avec les gouvernements nationaux, notamment pour assurer la cohérence des actions.
- Reconnaître que trois des pays sahéliens traversent des transitions politiques ayant des implications concrètes pour la paix et les dynamiques de conflit, la démocratie, l'État de droit et un espace civique ouvert. L'UE devrait développer des analyses approfondies des relations entre l'action internationale et les développements politiques nationaux, et réfléchir à la manière de minimiser les risques que des responsables militaires des forces de sécurité nationales de ses États partenaires, formés par – ou dans – l'UE, ne commettent des coups d'État.

**2. L'UE devrait soutenir des relations entre les États et leurs populations qui soient fondées sur la fourniture juste, efficace et équitable de services publics et sur la protection – et non sur la répression et la violence. En particulier, l'UE devrait soutenir davantage le rôle des autorités locales dans la fourniture de services publics et le développement d'infrastructures. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- Renforcer l'aptitude et les capacités des institutions étatiques à fournir, de manière juste et équitable, des services publics sur l'ensemble de leur territoire au bénéfice des populations, notamment en aidant les institutions étatiques à « revenir » dans les zones où elles sont actuellement incapables de fournir des services. Cela devrait se faire, entre autres, à travers le partage d'expertise technique par l'UE, et en favorisant des dialogues et des consultations effectives avec la société civile et la population, en particulier avec les femmes et les jeunes dans leur diversité, ainsi qu'avec d'autres groupes marginalisés et vulnérables. Ceci est nécessaire pour que les autorités aient une image

précise des besoins de tous les groupes sociaux, et qu'elles s'engagent à répondre à ces besoins de manière non discriminatoire – et non uniquement à ceux des groupes dominants.

En particulier, l'UE devrait travailler avec, et soutenir, les autorités locales, y compris les maires, les élus locaux et élues locales, et les conseils régionaux, qui restent souvent aux côtés des populations même pendant les crises, et qui connaissent les réalités locales et les besoins des populations.

- Mettre un accent particulier sur le fait de comprendre, promouvoir et soutenir l'accès des populations à la justice, en s'assurant que les institutions judiciaires sont efficaces et non discriminatoires. Lorsque les populations ont un accès limité aux institutions judiciaires officielles, elles ont tendance à se tourner vers la justice rendue par les autorités traditionnelles, coutumières et/ou religieuses, ou par des groupes armés. Cependant, les institutions judiciaires officielles sont souvent préférées lorsqu'elles rendent la justice de manière adéquate, en particulier par les femmes et les groupes marginalisés (les institutions de justice traditionnelles/coutumières sont généralement dominées par des hommes et ont tendance à favoriser ces derniers).
- Éviter que les institutions étatiques soient remplacées dans la fourniture de services par l'UE ou par d'autres acteurs et actrices (par exemple des organisations internationales).
- Promouvoir l'importance de s'assurer que les projets d'infrastructure sont réalisés en fonction des besoins et à partir de l'avis des populations locales, et qu'ils soient bénéfiques aux communautés d'une façon équitable.
- Promouvoir le rôle des agents de vulgarisation locaux et des services de vulgarisation en général, notamment en ce qui concerne la manière dont ils peuvent aider les communautés à assurer la pérennité de leurs moyens de subsistance (par exemple, en formant les propriétaires de petites entreprises à l'entretien des points d'eau, en formant les jeunes et les entreprises sociales à s'adapter aux effets du changement climatique, etc.).

**3. L'UE devrait continuer de soutenir le renforcement des structures de gouvernance aux niveaux national et local. À travers son soutien, l'UE devrait donner la priorité au caractère inclusif de ces structures et à leur sensibilité aux besoins de la population dans sa diversité, et elle devrait contribuer à renforcer la confiance entre autorités et populations. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- Aider à répondre aux causes profondes de la méfiance entre les communautés et les autorités de l'État, notamment l'accès inégal aux services publics (y compris en matière d'accès à la justice), l'exclusion des structures de gouvernance, les comportements prédateurs et discriminatoires de l'État, l'insécurité physique et économique, etc.
- Contribuer à rendre les institutions étatiques plus inclusives, plus participatives et plus sensibles et réactives aux besoins des personnes – y compris, mais pas uniquement, à leurs besoins en matière de sécurité. Par exemple, dans certains pays, l'UE devrait soutenir des réformes des cadres juridiques relatifs à l'état d'urgence, au degré de centralisation, à l'usage de la violence par les forces de sécurité nationales, à la reconnaissance et à la protection des droits humains, à l'accès à la terre et aux ressources naturelles, et à la défense de l'égalité des genres. Elle devrait également promouvoir et soutenir un accès aisé des populations aux documents juridiques et administratifs, y compris sous format numérique.
- Promouvoir les processus démocratiques et l'État de droit, et défendre, à travers son dialogue politique avec ses gouvernements partenaires, un espace civique plus ouvert.
- Promouvoir la décentralisation où cela est pertinent, ainsi qu'une connexion adéquate et une communication bidirectionnelle entre les structures de gouvernance locales et nationales. L'UE devrait également veiller à ce que les autorités infranationales disposent des capacités, des ressources et de l'autonomie nécessaires pour répondre aux besoins des populations et pour soutenir les initiatives pour la paix de la société civile.
- Travailler avec les médias, y compris les médias locaux, pour aider à éduquer les gens sur leurs droits, et pour aider à établir un lien et une confiance entre les populations et les autorités étatiques.

- Soutenir les initiatives locales du type des comités consultatifs de sécurité (CCS) au Mali, qui ont un impact positif en aidant les autorités locales et la société civile (y compris, dans certains cas, les membres des comités de surveillance locaux) à s'asseoir ensemble et à réfléchir conjointement aux difficultés et à la manière d'y faire face. Ces comités peuvent aider à identifier les besoins, les préoccupations et les réponses possibles en matière de sécurité sans avoir à passer par des processus au niveau national. Ils peuvent également contribuer à relier les initiatives locales et les cadres nationaux.

**4. L'UE devrait étendre son soutien à la prévention des conflits et à la construction de la paix, en particulier aux efforts et mécanismes de dialogue et de médiation aux niveaux local, national et régional. Ce soutien doit s'inscrire dans le long terme et nécessite de prêter une attention particulière aux dynamiques transfrontalières. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- Aider à recenser et soutenir les mécanismes existants de prévention, de gestion et de résolution de conflits, en particulier les mécanismes de dialogue et de médiation. L'UE devrait contribuer à faire en sorte que ces mécanismes soient inclusifs et efficaces, et à éviter les duplications (notamment en se coordonnant avec d'autres acteurs internationaux). Elle devrait également soutenir les institutions étatiques nationales qui peuvent aider à coordonner, connecter et/ou fournir un soutien à ces mécanismes.
- Soutenir l'élaboration et financer la mise en œuvre de stratégies nationales de cohésion sociale (voir l'exemple de la « stratégie nationale de la cohésion sociale » au Burkina Faso), lesquelles devraient inclure des dispositions garantissant leur financement, le suivi de leur mise en œuvre, et leur mise à jour régulière. L'UE devrait également promouvoir l'organisation régulière de forums nationaux avec la société civile afin de discuter de la mise en œuvre des stratégies.
- Soutenir le dialogue entre les autorités, les groupes armés et la société civile afin de faciliter l'accès humanitaire, de prévenir les violences, de contribuer à la protection des civils et de trouver des solutions durables aux conflits.
- Augmenter de manière significative son soutien financier et technique aux acteurs et actrices menant des initiatives de dialogue et de médiation aux niveaux local, national et régional, en identifiant le type de soutien dont ces acteurs et actrices ont besoin (par exemple, les médiateurs et médiatrices peuvent avoir besoin d'un soutien financier plutôt que du partage d'expertise technique).
- Soutenir les approches communautaires de dialogue et de médiation. Ceci devrait inclure de soutenir la société civile quant au développement et à l'institutionnalisation d'initiatives existantes, par exemple les comités locaux de dialogue intercommunautaire pour la résolution pacifique des conflits (portant sur l'accès à la terre, aux ressources naturelles, etc.), et les comités de suivi permettant de s'assurer que les accords sont mis en œuvre et durables.

En particulier, l'UE devrait soutenir l'élaboration d'accords de paix locaux, ainsi qu'aider à vérifier leur application. Elle devrait soutenir la participation effective d'acteurs et actrices des communautés locales à l'élaboration de ces accords, car ceux-ci ne doivent pas être imposés d'en haut aux communautés (y compris par des acteurs nationaux qui peuvent être perçus comme favorisant certaines communautés vis-à-vis d'autres). Ceci est essentiel pour favoriser la durabilité des accords et pour garantir qu'ils répondent de manière adéquate aux besoins locaux, qu'ils ne sont pas déconnectés des réalités locales, et qu'ils n'ont pas d'effets contre-productifs pour la sécurité des communautés. Par exemple, les accords qui ne traitent pas de la manière dont un groupe armé tiers contribue au conflit dans la zone peuvent conduire les communautés qui ont été amenées à signer l'accord à être ciblées par le groupe armé.

- Soutenir le caractère inclusif des mécanismes locaux de dialogue, de médiation et de résolution de conflits. L'UE doit également veiller à ce que ces mécanismes répondent, dans leurs effets, aux dynamiques d'exclusion et de marginalisation, afin d'éviter de renforcer l'exclusion de certains groupes (par exemple, les femmes, les jeunes et d'autres groupes marginalisés).
- Soutenir les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), en aidant notamment à la réintégration des ancien-nes combattant-es et de leurs familles dans les communautés. L'UE devrait soutenir la création de comités de dialogue locaux afin d'aborder cette

question et d'établir une connexion avec les enfants et les jeunes femmes et hommes qui ont pris les armes (au Burkina Faso, de telles initiatives locales ont amené des résultats positifs). Par ailleurs, l'UE devrait promouvoir le fait d'accompagner ces initiatives par la fourniture équitable de services publics par les institutions de l'État, afin d'éviter que les gens ne retournent dans les groupes armés.

- Aborder l'extrémisme violent sous l'angle de la prévention, notamment en s'attaquant aux causes profondes des conflits susmentionnées, lesquelles poussent les jeunes à rejoindre des groupes armés. Il est également utile de travailler avec les dirigeant·es communautaires, y compris les chefs religieux, et de soutenir l'autonomisation des femmes (cela peut réduire la probabilité que leurs fils et filles ne rejoignent des groupes armés).
- Soutenir la création de commissions transfrontalières pour aider à répondre à certains risques ou certaines tensions liées aux mouvements transfrontaliers de communautés (par exemple, les mouvements de communautés d'éleveurs et éleveuses pour la transhumance), et pour faciliter la fourniture de services publics aux communautés qui traversent les frontières.
- Aider à renforcer la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », notamment en soutenant la mise en œuvre de plans d'action nationaux par les gouvernements partenaires de l'UE.
- Aider les autorités publiques et les acteurs de la société civile à coordonner leurs actions dans le cadre du nexus humanitaire-développement-paix.

**5. L'UE devrait améliorer son soutien aux forces de défense et de sécurité d'une façon qui renforce leur capacité à protéger les populations et à répondre aux menaces qui pèsent sur leur sécurité, qui garantit le respect par ces forces des droits humains et du droit international humanitaire, et qui aide à construire la confiance entre les communautés et elles. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- S'assurer que ses interventions en matière de sécurité s'inscrivent dans le cadre de stratégies politiques plus larges (qui intègrent également un éventail de moyens civils) visant à répondre aux causes profondes et aux conséquences des conflits, et à contribuer à la sécurité humaine des populations.
- Promouvoir l'importance de s'assurer que la sécurité et la stabilité centrées sur l'État ne soient pas priorisées par rapport à la fourniture de services publics et d'infrastructures aux populations par les autorités étatiques, et par rapport à la protection des civils.
- Renforcer le suivi / la surveillance du soutien de l'UE aux forces de sécurité nationales, y compris de leurs actions soutenues par l'UE.
- Soutenir les rôles que les acteurs et actrices de la société civile peuvent jouer dans la construction d'un dialogue entre les forces de sécurité nationales et les populations, et dans le suivi / la surveillance des actions de ces forces. L'UE devrait en particulier chercher à comprendre pourquoi certaines communautés font davantage confiance à des groupes armés qu'aux forces de sécurité nationales (par exemple, parce que ces dernières peuvent être absentes ou avoir commis des violences à l'encontre des communautés), et elle devrait adapter (ou cesser) son soutien à ces forces en conséquence.
- Encourager les forces de sécurité nationales à maintenir une présence dans les zones où elles sont intervenues contre des groupes armés, afin d'assurer la sécurité des populations et de veiller à ce que ces interventions permettent le maintien ou le rétablissement d'une présence étatique, y compris pour la fourniture de services publics. Lorsque les forces de sécurité quittent des zones après être intervenues, les groupes armés ont souvent tendance à revenir et à commettre ensuite des violences contre les populations locales en représailles. Les forces de sécurité nationales doivent également coopérer avec les communautés locales pour faciliter le retour des représentant·es de l'État.

Au Mali, les Pôles Sécurisés de Développement et de Gouvernance (PSDG) ont contribué à l'amélioration des situations sécuritaires et à fournir des environnements favorables à la reprise de la fourniture de services publics et au développement de l'activité économique. Toutefois, leur portée géographique reste limitée.

- Soutenir les capacités des forces de sécurité nationales à fournir des services de base pendant une période limitée lorsque les autorités de l'État ne sont pas en mesure de le faire, afin de permettre une transition rapide jusqu'à ce que ces dernières le soient. Il peut s'agir de fournir des services médicaux, de (re)construire des infrastructures de base, etc. L'UE devrait également encourager les forces de sécurité nationales à s'engager dans des activités sociales avec les communautés, afin de développer une relation de confiance.
- Aider les autorités et les forces de sécurité nationales à démanteler les groupes d'autodéfense et à récupérer le monopole de la violence légitime, en évitant de créer de vide sécuritaire. Ce faisant, l'UE devrait promouvoir l'importance de protéger la sécurité des populations de manière indiscriminée, y compris celle des communautés que les groupes d'autodéfense protégeaient.
- Évaluer l'efficacité de ses interventions en matière de sécurité, et de son soutien aux forces de sécurité nationales, au moyen d'indicateurs relatifs à la perception qu'ont les populations de leur sécurité et aux résultats positifs obtenus (c'est-à-dire les villages sauvés, le rétablissement des services publics, etc.), et non au nombre de chefs de groupes armés tués (car ceci ne contribue pas nécessairement à protéger les populations).

**6. L'UE devrait placer la protection des civils au cœur de tout soutien aux forces de sécurité nationales. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- S'assurer que ses interventions de sécurité et celles des forces de sécurité nationales qu'elle soutient ne portent pas atteinte aux civils, que ce soit directement (les civils étant pris pour cible ou étant des victimes collatérales) ou indirectement (les groupes armés prenant pour cible les civils en guise de représailles après une intervention). L'UE et les forces de sécurité nationales devraient collaborer avec les dirigeant-es locaux et locales et avec la société civile pour éviter cela, notamment en soutenant les mécanismes et les stratégies nationales de dialogue entre les forces de sécurité nationales et les populations au sujet de la protection des civils.
- Fournir des formations opérationnelles aux forces de sécurité nationales sur la protection des civils, et étendre les formations sur les droits humains et le droit international humanitaire, y compris les formations sur les questions de genre (notamment sur la violence sexiste dans les conflits et les manières d'y répondre), en veillant à ce que les forces de sécurité nationales soutenues par l'UE développent leur capacité à distinguer les civils des combattant-es et à respecter les normes en matière de droits humains et de droit international humanitaire.
- Soutenir des mécanismes transparents de redevabilité, à travers le système judiciaire, pour les auteur-es de violences contre les civils, y compris au sein des forces de sécurité nationales.
- Soutenir des mécanismes de protection pour les civils qui coopèrent avec les forces de sécurité nationales, afin que ces personnes ne soient pas prises pour cible par des groupes armés en raison de leur coopération. En même temps, l'UE devrait sensibiliser les forces de sécurité nationale à la nécessité d'éviter d'instrumentaliser et de mettre en danger des populations pour obtenir des renseignements.
- Fournir un soutien financier, matériel et technique aux organisations de la société civile pour développer leur capacité à surveiller les actions des forces de sécurité nationales, y compris en matière de violence contre les civils, et défendre ce rôle pour la société civile dans le dialogue politique de l'UE avec ses gouvernements partenaires.
- Contribuer à sensibiliser les forces de sécurité nationales à la nécessité de vérifier rigoureusement les « renseignements » recueillis auprès de civils avant d'agir, car ces informations peuvent être erronées et/ou malveillantes, et conduire à une escalade de la violence.
- Soutenir le développement de processus et de capacités au sein des forces de sécurité nationales pour protéger les défenseurs et défenseuses des droits humains en particulier, y compris contre les autorités étatiques répressives.
- Soutenir les systèmes d'alerte précoce pour intégrer et surveiller les violations des droits humains. Il est également nécessaire d'accroître et d'améliorer le suivi, la documentation et la communication

publique au sujet de ces violations, afin de répondre aux violations existantes et d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

- Promouvoir l'importance de protéger non seulement la vie des civils mais aussi leurs moyens de subsistance. Par exemple, les groupes armés détruisent souvent – ou menacent de détruire – les récoltes et les stocks, et ils peuvent empêcher la tenue de foires commerciales et de marchés locaux. L'UE devrait également soutenir les efforts visant à indemniser les civils qui ont été lésés par des acteurs armés.
- Promouvoir l'importance de la protection des infrastructures, y compris les routes et les infrastructures de communication, dans le cadre des efforts visant à protéger les civils (par exemple, les lignes téléphoniques et Internet). Ces infrastructures peuvent permettre aux communautés de communiquer et/ou de fuir si elles sont attaquées, ainsi que fournir des connexions vitales aux marchés, aux établissements de santé, aux écoles, etc.

**7. L'UE devrait tenir ses partenaires étatiques responsables de leurs engagements, renforcer son suivi de comment son soutien financier et matériel est utilisé, et aider ses partenaires étatiques à mettre en œuvre des réformes juridiques et à s'attaquer à la corruption. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- S'assurer de tenir responsables ses gouvernements partenaires lorsqu'ils ne fournissent pas les services publics de manière équitable à leurs populations, que ces gouvernements soient élus démocratiquement ou non. L'UE devrait continuer d'utiliser et développer davantage des indicateurs concrets relatifs à la fourniture de services publics, afin de suivre et d'évaluer la manière dont les populations bénéficient des services, et de détecter et d'aider à remédier aux lacunes et aux défaillances plus efficacement.

En particulier, l'UE devrait prendre davantage de mesures pour s'assurer que son soutien financier ne contribue pas à la mauvaise gestion et à la corruption, notamment en veillant à ce que des mécanismes de redevabilité et de transparence soient en place en ce qui concerne la manière dont son soutien est utilisé au niveau national. Ceci devrait notamment inclure de s'assurer que les populations aient un accès aisé aux documents publics pertinents.

- Trouver des moyens de rester engagée de manière appropriée dans les pays où la situation politique et sécuritaire se dégrade, afin de contribuer à la protection des civils et de répondre à leurs besoins, tout en continuant de demander des comptes aux gouvernements. Si l'UE se retire, cela peut dans certains cas créer un vide que d'autres acteurs chercheront à combler (par exemple, des groupes armés), avec des conséquences négatives possibles pour les populations.

**8. L'UE devrait accroître et renforcer son soutien aux acteurs et actrices de la société civile, particulièrement au niveau local, et aux rôles qu'ils et elles peuvent jouer en matière de prévention de conflits et de construction de la paix – y compris à travers un soutien financier, diplomatique, matériel et technique. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- Donner la priorité au fait de soutenir les acteurs locaux et actrices locales de la société civile, y compris les organisations informelles et de base (« grassroots »). Une attention particulière devrait être accordée au fait de soutenir des organisations de jeunes et de femmes. L'UE devrait tenir compte du fait que ses modalités de financement peuvent involontairement être discriminatoires à l'égard de ce type d'organisations (par exemple en raison de contraintes bureaucratiques et de critères de sélection qui peuvent être difficiles à remplir pour les petites organisations informelles).
- Soutenir les rôles des chefs traditionnels et religieux en matière de prévention de conflits et de construction de la paix, tout en veillant à ce que les femmes, les jeunes et d'autres groupes marginalisés soient inclus-es dans le cadre de ces efforts.
- Défendre, dans le cadre de son dialogue politique avec ses gouvernements partenaires, la possibilité pour les organisations de la société civile (en particulier les organisations humanitaires) d'accéder aux communautés sur l'ensemble de leurs territoires et d'être en contact avec tou-tes les acteurs et actrices du conflit, y compris les groupes armés non étatiques.

- Soutenir la capacité des organisations de la société civile à surveiller les autorités étatiques et leurs actions, notamment en ce qui concerne la manière dont elles dépensent les fonds fournis par l'UE.
- Reconnaître que le sentiment anti-occidental a augmenté dans certaines parties du Sahel et que certains dirigeants politiques s'en servent pour limiter l'espace civique des organisations de la société civile qui bénéficient d'un financement européen. L'UE devrait réfléchir à la manière de soutenir des organisations de la société civile tout en s'assurant que cela n'ait pas d'impact négatif.

**9. L'UE devrait améliorer la façon dont elle communique au sujet de ses efforts pour répondre aux dynamiques de conflit dans la région. À cet égard, l'UE devrait notamment :**

- Renforcer son contact avec les populations, notamment en leur communiquant mieux (a) la manière dont elle tient compte de leurs préoccupations dans le cadre ses actions, (b) ce qu'elle soutient, et quelles actions découlent de son soutien, et (c) la différence entre ce qu'elle fait et ce que font ses différents États membres.
- Éviter de créer des attentes auxquelles elle ne peut répondre. L'UE doit exprimer qu'elle s'engage dans la région pour aider ses gouvernements partenaires et les populations à répondre aux défis auxquels ils et elles sont confronté-es, et non qu'elle va résoudre ces défis elle-même. L'UE devrait également communiquer davantage sur le fait qu'elle reconnaît la complexité et le caractère multidimensionnel de la crise que traverse le Sahel.
- Renforcer la manière dont elle traite et contre les fausses informations et la désinformation concernant ses actions, notamment sur les réseaux sociaux.